



CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) – Shop en ligne de Bio Suisse

Principes du shop en ligne de Bio Suisse

Les différents articles de l'assortiment correspondent aux normes sévères de Bio Suisse. Ils sont si possible toujours fabriqués en Suisse ou au moins en Europe, les textiles sont en coton bio et tout le papier est certifié FSC. Toutes les entreprises qui fabriquent tous ces articles respectent en outre des normes sociales et offrent des salaires équitables.

Prix

Les articles pour ses membres Bourgeon et en reconversion sont subventionnés à 50 % par Bio Suisse et sont désignés d'une manière particulière. Les non-membres (grossistes bio, magasins bio, détenteurs de contrats d'utilisation de la marque, preneurs de licences) paient les prix normaux.

Commande et envoi

La plus grande partie des articles pour la promotion des ventes et les événements sont préparés, emballés et envoyés par notre partenaire logistique Crosspack AG. Certains articles pour la promotion des ventes sont commandés par Bio Suisse directement auprès du partenaire et envoyés par lui.

Port

L'envoi se fait toujours avec le service de livraison le meilleur marché. Il se peut donc que la livraison soit fractionnée en plusieurs paquets. Si une commande doit être expédiée en courrier A, il faut le mentionner expressément sous «Remarques».

Facturation

La facture est envoyée séparément à l'adresse de facturation qui a été enregistrée. Elle doit être payée dans les 30 jours.

Délais de livraison

Les commandes sont normalement contrôlées, préparées, emballées et envoyées dans les 2 à 3 jours ouvrables. Si cela n'est pas possible, Bio Suisse contacte celui ou celle qui a passé la commande. Cela ne concerne pas les articles qui sont fabriqués uniquement sur commande (articles éditables) et qui ont un délai de livraison d'environ 14 jours ouvrables y.c. le contrôle et la production. Les FunFlags ont un délai de livraison de 2 à 3 semaines.



Renvoi des livraisons défectueuses

Si un client ou une cliente reçoit par mégarde une livraison défectueuse, il ou elle peut la renvoyer à l'expéditeur (les frais de port correspondants sont à charge de Bio Suisse) et recevoir dans les prochains jours ouvrables les articles de remplacement. Tous les textiles et articles éditables sont exclus de ce droit de retour car ils sont produits uniquement sur commande.

Instructions spéciales pour les matériaux d'emballage et les étiquettes (membres Bourgeon et membres en reconversion)

1. Prescription d'étiquetage: Les ordonnances sur les denrées alimentaires et sur l'agriculture biologique exigent au minimum les informations suivantes sur les emballages (sauf sur les cornets pour le pain et les sachets à nouer): Nom du ou de la producteur-trice / preneur de licence, dénomination spécifique du produit, liste des ingrédients (nécessaire pour les mélanges), données quantitatives, date de péremption, organisme de certification. Nos articles d'emballage comportent un espace pour les éléments mentionnés ci-dessus (tampon-encreur ou étiquette correspondante).
2. Utilisation des étiquettes Bourgeon Bio Suisse / Bourgeon Bio: Les étiquettes avec le Bourgeon Bio Suisse (avec la croix suisse) ne peuvent être utilisées sur les produits ou les emballages que si au moins 90 % des matières premières agricoles ont été produites en Suisse. Si ce n'est pas le cas il faut utiliser les étiquettes avec le Bourgeon Bio (sans la mention «Suisse» et sans la croix suisse).
3. Utilisation des étiquettes Bourgeon Bio Suisse / Bourgeon Bio par les producteurs en reconversion: La même règle (voir le point 2 ci-dessus) est valable pour les producteurs en reconversion, mais ils doivent évidemment utiliser les étiquettes spéciales pour la reconversion. Les panneaux Bourgeon personnalisés doivent être munis d'un autocollant spécial «reconversion» qui peut aussi être commandé dans le shop en ligne.